

Budget : un SOS lancé à l'Etat

Les élus ont adopté hier un budget en déséquilibre. Le préfet va saisir la Chambre régionale des comptes, qui peut décider une mise sous tutelle de la ville. Le maire, qui refuse toute augmentation d'impôts, met sa démission dans la balance

RÉUNIS hier en conseil municipal, les élus ont voté le budget primitif 2001 en déséquilibre, souffrant d'un déficit de 37 749 905,16 F en section fonctionnement. Ce vote ouvre la voie à une procédure qui peut entraîner la mise sous tutelle de la commune, même si le maire Arthur Paecht a affirmé qu'il espérait ne pas en arriver là et qu'il refusait toute augmentation d'impôts. Cette dernière solution est pourtant en général utilisée dans ce type de situation par la Chambre régionale des comptes (C.R.C.) qui va obligatoirement être saisie par le préfet.

Arthur Paecht a dénoncé « une fuite en avant mégalomane avec de soi-disant grands projets qui n'ont produit, pour seul effet, qu'une grande catastrophe ». Selon lui, « les financements de tous les grands projets ont été surestimés en recettes et sous-estimés en dépenses ». Il citait quelques exemples, comme le complexe aquatique. Ce programme évalué au départ à 45 MF est passé à 75 MF, et a « besoin d'un financement par subventions de 27,25 MF ».

« Autre exemple de gestion approximative et dangereuse, celui d'un crédit de 28 MF immédiatement nécessaire pour la rénovation du bâtiment C.P.M., qui ne produit pourtant qu'un loyer de 500 000 F par an, montant d'ailleurs sous-estimé aux yeux de l'administration fiscale et des instances européennes. »

Menace de démission

La C.R.C. va devoir trouver les solutions pour rééquilibrer le budget et celles-ci risquent de passer par l'augmentation des

impôts. Au cours d'une conférence de presse qui a suivi le conseil municipal, Arthur Paecht a indiqué qu'il s'y opposerait, allant jusqu'à mettre sa démission dans la balance : « J'ai fait savoir aux autorités de tutelle que je ne resterai pas, si les impôts sont augmentés. Je resterai conseiller municipal, mais je céderai ma place à un autre maire, peut-être plus jeune que moi. »

La C.R.C. a un mois pour faire ses premières propositions en concertation avec les élus, voire opter pour la mise sous tutelle.

Mais à en croire le maire, il existe des solutions : « Contenir les crédits de fonctionnement actuels, voire supprimer certaines charges inutiles. Chasser le gaspillage. Au moins 15 MF dépensés en 2000 pour une communication qui, à l'approche des élections municipales, s'apparentait davantage à une propagande excessive et coûteuse. (...) Nous allons tout entreprendre pour faire rentrer des recettes nouvelles et des subventions qui, faute de demandes correctement établies et justifiées, n'ont pu être attribuées. »

« A ce jour, nous n'avons toujours pas une vue précise de la situation financière, budgétaire et comptable, car des provisions ont bien été constituées au cours des années précédentes mais elles n'existent budgétairement plus, car les crédits correspondants ont été consommés à d'autres fins au cours des exercices précédents et les fonds ne sont plus par conséquent disponibles. (...) Les restes à réaliser, repris au budget 2000 en recettes de la section investissement, ont été chiffrés mais trop



La majorité demande une subvention d'équilibre de l'Etat pour couvrir le déficit. (Photos Rina Uzan)

largement surévalués, ce qui nous oblige à annuler 42,6 MF de recettes présentant à ce jour un caractère illusoire. »

Appel à l'aide financière de l'Etat

La nouvelle équipe municipale, entend demander « une subvention d'équilibre de l'Etat à due concurrence du déficit, pour passer le cap du budget 2001 ». « Les responsabilités étant largement partagées, elles le sont aussi par l'Etat. Depuis deux ans, la situation était parfaitement connue de tous les services,

mais il ne suffit pas de tirer les sonnettes d'alarme. »

La population va être invitée à signer dès aujourd'hui l'appel au gouvernement afin d'appuyer la demande de subvention d'équilibre. Des urnes seront disposées chez les commerçants volontaires.

La menace d'une mise sous tutelle et d'une augmentation des impôts persiste et risque d'amener « la ville de France soumise à la plus forte pression fiscale » à battre son propre record.

Régine MEUNIER.



P.S. et P.C. se sont abstenus sur le budget primitif, découvrant certains documents fournis par la majorité.

CLIN D'ŒIL

✓ LA SONNETTE D'ALARME N'A PAS ÉTÉ ENTENDUE.

Plusieurs documents remis en conseil municipal par la majorité attestent que la sonnette d'alarme a été tirée à plusieurs reprises : lettre d'observation du préfet, comptes-rendus des réunions récentes entre les services de la préfecture et ceux de l'administration municipale, rapport du département des études économiques et financières de la Trésorerie générale des Bouches-du-Rhône, rapports du consultant financier et budgétaire de la municipalité, des documents que certains élus de l'ancienne majorité semblaient découvrir.



Le groupe de G. Capobianco et P. Martinenq a voté contre le budget.

Les votes de l'opposition

Le P.S. et le P.C. se sont abstenus sur le vote du budget. Francisque Luminet, ex-premier adjoint chargé des finances, a indiqué « le danger avec un budget en déséquilibre, en s'en remettant à d'autres pour l'équilibrer, c'est que de larges couches de la population, tout un pan associatif, en fait toute la ville, aura à en subir les conséquences ».

Pour le P.S., Sylvie Guérin, qui découvrait les documents fournis par la majorité, veut en savoir plus et s'abstient en attendant.

Patrick Martinenq et Guillaume Capobianco ont voté contre ce

budget, comme le reste de leur groupe. Mais tous deux avaient des raisons divergentes. Le premier refuse toute hausse des impôts et estime que « la marge de manœuvre existe. Il faut inverser la logique de la dépense publique. »

Le second se dit choqué par l'appel du maire à l'Etat. Il n'est pas contre une augmentation des impôts si elle est nécessaire : « J'aurais aimé avoir une esquisse de politique. Je crois que vous êtes un fin politicien, un fin tacticien. Vous dramatisez la situation financière de la commune. »